



Financer son permis de conduire avec Pôle Emploi

Vous êtes demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois et le permis de conduire représente un frein à votre insertion professionnelle ? Demandez le financement de votre permis de conduire par Pôle Emploi, jusqu'à 1200€, sous certaines conditions.

À qui est destinée cette aide ?

Cette aide concerne les demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de façon continue. Elle est toutefois versée sous certaines conditions. Le demandeur ne doit pas toucher plus d'une certaine somme d'allocations mensuelles, notamment en ce qui concerne son retour à l'emploi.

Quels sont les prérequis pour accéder à cette aide ?

- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas être indemnisé par une allocation de chômage ou bien être indemnisé par une allocation de chômage dont le montant est inférieur à l'allocation du retour à l'emploi (qui est d'environ 30€ par jour)
- Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois sans interruption (cependant une dérogation est possible en cas de promesse d'embauche pour un contrat d'au moins trois mois, conditionné par l'obtention du permis de conduire)
- Être en mesure de justifier que l'absence de permis de conduire constitue un frein au retour à l'emploi (car les déplacements sur le lieu de travail nécessitent de prendre la voiture, ou bien parce que l'emploi comprend des déplacements professionnels en voiture)
- Ne pas (ou ne plus) être titulaire du permis de catégorie B. Pour les personnes pour qui le permis de conduire a été annulé ou invalidé, Pôle Emploi finance la formation si ces dernières doivent repasser les épreuves du code et de la conduite. Les personnes qui doivent repasser seulement le code ne peuvent pas percevoir cette aide
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide, car elle n'est attribué qu'une seule fois, qu'il s'agisse d'un premier passage ou d'une récupération du permis de conduire
- Ne pas bénéficier en parallèle d'une autre aide ou financement du permis de conduire, que ce soit par un organisme privé ou public, ou encore une association, même si ce dernier est moins avantageux

Quel montant peut-on obtenir ?

Sous réserve d'acceptation du dossier, Pôle Emploi prend en charge tous les frais associés à la formation et au passage du permis de conduire. Il est toutefois à noter que l'aide est plafonnée à 1200€, et que les frais dépassant ce montant doivent ensuite être réglés par le candidat.